



N° 010-2025/APR/ SG/CIPM-CD

Djoum, le 12 mai 2025.

ADDITIF N° 010-2025/APR/ SG/CIPM-CD DU 13/05/2025,

Portant rectificatif du Dossier de Demande de Cotation N°001/ADC/C-DJO/SG/CIPM-CD/2025, en procédure d'urgence pour l'équipement du Centre de Santé intégré (CSI) de Nkolenyeng (lot 1) et l'équipement du Centre de Santé intégré (CSI) d'Essong (lot 2), dans

Faisant suite à la lettre n°072/L/ARMP/CRRMPS/CCR/CSSOPE/SAC/2025 du 7 mai 2025 et pour des besoins de conformité à la réglementation en vigueur en matière de passation des Marchés Publics au Cameroun et de clarification des conditions de soumission, les rectificatifs suivants sont apportés à l'ADC n° N°001/ADC/C-DJO/SG/CIPM-CD/2025, ainsi qu'il suit :

PIECE I: AVIS DE DEMANDE DE COTATION (ADC)

Au lieu de :

13. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

13.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne font l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- de l'absence du cautionnement de soumission accompagnée d'un récépissé de demande de consignation CDEC;
- des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- du non-respect de **six (06) critères essentiels sur huit (08) critères** essentiels de qualification des offres techniques;
- de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de la non-conformité du modèle de soumission ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;

- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- **la qualification et l'expérience du personnel**
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

13-Evaluation criteria

There are two types of evaluation criteria: eliminatory criteria and essential criteria. A criterion cannot be both eliminatory and essential.

13.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's quotation.

The eliminatory criteria include:

These include:

- a. failure to submit, within 48 hours of the bid opening, a document from the administrative file deemed non-compliant or missing, other than the bid bond;
- b. absence of the bid bond accompanied by a receipt for the CDEC deposit request;
- c. false declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
- d. failure to comply with **six (06) essential criteria out of eight (08) essential criteria** for qualifying technical offers;
- e. absence of a sworn statement of non-abandonment of the performance of a service over the past three years;
- f. absence of a quantified unit price in the quotation;
- g. absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);
- h. non-compliance of the submission template; i. non-compliance with the submission method; j. the absence of a dated and signed integrity charter; k. the absence of a dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;

13.2 Essential criteria

The essential criteria for qualifying bidders will include, for information purposes only:

- *The presentation of the bid;*
- *The bidder's references;*
- *Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, proof of financial solvency)*
- ***The qualification and experience of the staff***
- *Logistical resources*
- *Methodology*
- *completion time*

Il est à considérer plutôt :

13. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

13.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne font l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- de l'absence du cautionnement de soumission accompagnée d'un récépissé de demande de consignation CDEC;
- des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- du non-respect de **cinq (05) critères essentiels sur sept (07) critères essentiels** de qualification des offres techniques;
- de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de la non-conformité du modèle de soumission ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

13-Evaluation criteria

There are two types of evaluation criteria: eliminatory criteria and essential criteria. A criterion cannot be both eliminatory and essential.

13.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's quotation.

The eliminatory criteria include:

These include:

- a. failure to submit, within 48 hours of the bid opening, a document from the administrative file deemed non-compliant or missing, other than the bid bond;
- b. absence of the bid bond accompanied by a receipt for the CDEC deposit request;
- c. false declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
- d. failure to comply with **five (05) essential criteria out of seven (07) essential criteria** for qualifying technical offers;
- e. absence of a sworn statement of non-abandonment of the performance of a service over the past three years;
- f. absence of a quantified unit price in the quotation;
- g. absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);

h. non-compliance of the submission template; i. non-compliance with the submission method; j. the absence of a dated and signed integrity charter; k. the absence of a dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;

13.2 Essential criteria

The essential criteria for qualifying bidders will include, for information purposes only:

- *The presentation of the bid;*
- *The bidder's references;*
- *Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, proof of financial solvency)*
- *Logistical resources*
- *Methodology*
- *completion time*

PIECE II : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

Au lieu de :

Article-11 : Evaluation et Comparaison des cotations

La Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Djoum procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.1- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

11.1-a -Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a) de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- b) de l'absence du cautionnement de soumission (accompagnée du récépissé de demande de consignation CDEC) ;
- c) des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d) du non-respect de quatre (04) critères essentiels sur six (06) critères essentiels de qualification des offres techniques;
- e) de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- g) de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h) de la non-conformité du modèle de soumission;
- i) **de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;**
- j) de la non-conformité du mode de soumission ;
- k) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l) de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

11.1-b-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;

- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- **la qualification et l'expérience du personnel**
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

11.1-C- Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

- **Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

N°	Rubrique	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
3	Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;	Oui/Non
I- Critères éliminatoires d'ordre général		
7	Non-respect d'au moins six (06) critères essentiels sur huit 08 critères essentiels de qualification des offres techniques	Oui/Non

- **Critères essentiels**

- **Personnel :**

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet
	Responsables des achats	IDE BAC + 2	5 ans	1	
	Responsable technique et d'entretien	BTS en électricité	5 ans	1	

à préciser validation de 6 (six) sous critères pour obtenir un oui

NB : *Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré dans l'évaluation.*

En cas de présence du CV d'un même expert dans plus d'une offre ou s'il y a divergence entre les CV présentés pour le même expert, une demande d'éclaircissements lui sera adressée en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer pour son évaluation. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrence et son CV sera examiné à condition que celui produit pour la demande d'éclaircissement soit identique à celui dans l'offre considérée.

- **Les moyens logistiques**

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location un matériel de transport approprié pour la livraison du matériel médical:

- Une fourgonnette, où tout autre véhicule conforme au transport du matériel médical.

Validation de 01 sous critères pour obtenir un oui

Il est à considérer plutôt :

Article-11 : Evaluation et Comparaison des cotations

La Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Djoum procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.2- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

11.1-a -Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a)- de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- b)- de l'absence du cautionnement de soumission (accompagnée du récépissé de demande de consignation CDEC) ;
- c)- des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d)- du non-respect de **cinq (05) critères essentiels sur sept (07) critères essentiels** de qualification des offres techniques;
- e)- de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f)- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- g)- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h)- de la non-conformité du modèle de soumission;
- i)- de la non-conformité du mode de soumission ;
- j)-de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- k)- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

11.1-b-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

11.1-C- Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

- ***Critères éliminatoires***

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

N°	Rubrique	Oui/Non
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
3	Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant (sans objet)	Oui/Non
II- Critères éliminatoires d'ordre général		
7	Non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels sur sept (07) critères essentiels de qualification des offres techniques	Oui/Non

- ***Critères essentiels***

- **Personnel (sans objet)**

▪ **Les moyens logistiques**

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location un matériel de transport approprié pour la livraison du matériel médical.

Validation de 01 sous critères pour obtenir un oui

PIECE XII : GRILLE D'EVALUATION

Au lieu de :

III– PERSONNEL

N°	DESIGNATION	EXISTENCE		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
1	<u>Responsable des achats</u> : Diplôme IDE (copie certifiée de moins de 3 mois) + ancienneté minimum 5 ans + CV signé et daté			
	attestation de disponibilité signée et datée			
	une attestation ou contrat de travail,			
2	<u>Responsable technique</u> : Diplôme BTS en électricité (copie certifiée de moins de 3 mois) + ancienneté minimum 5 ans + CV signé et daté			
	attestation de disponibilité signée et datée			
	une attestation ou contrat de travail,			
	TOTAL (validation de trois (06) sous critères pour obtenir un oui)			

V – MOYEN LOGISTIQUE

N°	DESIGNATION	Qté	EXISTENCE		OBSERVATIONS
			NON	OUI	
1	<u>Fourgonnette en propre ou en location</u> : joindre carte grise (copie certifiée) + Age maximum 20 ans	01			
	TOTAL (validation de 01 sous critères pour obtenir un oui)				

TOTAL GENERAL (NOTE TECHNIQUE GLOBALE) :08

Bien vouloir noter que :

- ❖ Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel à l'issue de l'évaluation technique seront prises en compte dans l'évaluation financière.
- ❖ Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, satisfait au moins à 70 % des critères, soit 06 oui sur 08.

N.B : l'Autorité Contractante et /ou la CIPM-DJO se réserve chacune le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le cocontractant dans ses offres.

Il est à considérer plutôt :

III– PERSONNEL (Sans Objet)

V – MOYEN LOGISTIQUE

N°	DESIGNATION	Qté	EXISTENCE		OBSERVATIONS
			NON	OUI	

1	un matériel de transport approprié pour la livraison du matériel médical	01			
	TOTAL (validation de 01 sous critères pour obtenir un oui)				

TOTAL GENERAL (NOTE TECHNIQUE GLOBALE) :07

Bien vouloir noter que :

- ❖ Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel à l'issue de l'évaluation technique seront prises en compte dans l'évaluation financière.
- ❖ Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, satisfait au moins à 71 % des critères, soit 05 oui sur 07.

PIECE VI : PROJET DE LETTRE COMMANDE FOURNITURES

Article 31 Garanties et cautions

Au lieu de :

Article 26- Garanties ou cautions

Le cocontractant devra fournir les garanties décrites ci-après émanant d'organismes financiers agréés par le Ministre chargé des finances en faveur du Maître d'Ouvrage dans les délais, pour le montant, selon la manière et sous la forme indiquée ci-après :

26.1. Cautionnement définitif

- a) Le cautionnement définitif sera constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.

Son montant est fixé à 2% à l'appréciation du Maître d'ouvrage du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Il est à considérer plutôt :

Article 26- Garanties ou cautions

Le cocontractant devra fournir les garanties décrites ci-après émanant d'organismes financiers agréés par le Ministre chargé des finances en faveur du Maître d'Ouvrage dans les délais, pour le montant, selon la manière et sous la forme indiquée ci-après :

26.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif sera constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.

Son montant est fixé à 2% à l'appréciation du Maître d'ouvrage du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants, il est accompagné d'un récépissé de demande de consignation CDEC, **conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.**

Le reste sans changement

Ampliations :

- SOPECAM ;
- MINMAP ;
- ARMP pour publication et archivage ;
- Commune de DJOUM ;
- Président CIPM
- Affichage (pour information) ;
- Cellule Régionale d'Appui aux AO (pour archivage).

Fait à Djoum, le 12/05/2025

Le Maire



